

Document d'informations clés



Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

La Française Carbon Impact Global Government Bonds - Part S - FR0010190322

Produit

Produit : La Française Carbon Impact Global Government Bonds (Part S)

Code ISIN: FR0010190322

Initiateur : Crédit Mutuel Asset Management. L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de Crédit Mutuel Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés. Crédit Mutuel Asset Management est agréée en France sous le n° GP 97-138 et réglementée par l'AMF. De plus amples informations sont disponibles sur le site internet de la société de gestion, www.la-francaise.com ou www.creditmutuel-am.eu ou en appelant au + 33 1 44 56 10 00.

Date de production du document d'informations clés : 06/08/2025

En quoi consiste ce produit ?

Type de produit : Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français

Durée de vie du produit : 99 ans

Objectifs :

L'objectif de gestion du FCP, de classification Obligations et autres titres de créances international est de rechercher sur la période de placement recommandée de 3 ans minimum, une performance nette de frais, supérieure à celle de l'indicateur de référence composite (50% J.P. Morgan GBI Global hedged Euro Index+50% J.P. Morgan EMBI Global Diversified hedged Euro Index) en investissant dans un portefeuille d'émetteurs publics, quasi publics et privés filtrés préalablement selon des critères ESG et analysés sous l'angle de leur compatibilité avec la transition énergétique et d'avoir une moyenne pondérée des émissions de gaz à effet de serre du portefeuille par euro investi d'au moins 20% inférieure à celle de l'indicateur de référence composite.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que l'investissement réalisé dans le fonds a pour objectif de contribuer au financement de la transition écologique et énergétique mais qu'il ne génère pas d'impacts directs positifs sur l'environnement et la société.

Indicateur de référence : 50% J.P. Morgan GBI Global hedged Euro Index + 50% J.P. Morgan EMBI Global Diversified hedged Euro Index, représentatif d'un univers global mixant les obligations des pays de l'OCDE et des pays émergents. J.P. Morgan GBI Global hedged Euro Index (markets.jpmorgan.com, Bloomberg) : ticker Bloomberg JHUCGBIG Index. Administrateur de l'indice : J.P. Morgan, enregistré auprès de l'ESMA. J.P. Morgan EMBI Global Diversified hedged Euro Index (markets.jpmorgan.com, Bloomberg) : ticker Bloomberg JPGCHECP Index Administrateur de l'indice : J.P. Morgan, enregistré auprès de l'ESMA. L'indicateur de référence est utilisé uniquement à titre de comparaison. Le gérant peut ou non investir dans les titres qui composent l'indicateur de référence à sa libre discrétion. Il est donc libre de choisir les titres qui composent le portefeuille dans le respect de la stratégie de gestion et des contraintes d'investissement.

Stratégie d'investissement :

La stratégie d'investissement sera mise en œuvre par une gestion discrétionnaire d'un portefeuille composé de titres de créances négociables internationaux : les titres sont des emprunts d'Etats gouvernementaux des pays membres de l'OCDE et des pays émergents ou des émissions quasi-souveraines et enfin des émissions du secteur privé en diversification. Le processus d'investissement décrit ci-dessous est détaillé dans le prospectus du FCP. **Etape 1 : Filtrages**

quantitatifs – Approche en sélectivité (best in universe). A partir de l'univers d'investissement initial, l'équipe de gestion appliquera un filtre lié aux politiques d'exclusions sectorielles de Crédit Mutuel Asset Management qu'elle met en œuvre pour la gestion de ses fonds. Au-delà des exclusions légales, des exclusions sectorielles sont mises en œuvre concernant les armements controversés, le tabac, le charbon, et les hydrocarbures. La gestion des controverses de chaque titre fait l'objet d'une analyse, d'un suivi et d'une notation spécifiques. La société de gestion exclura toutes les sociétés ayant des controverses majeures.

(i) **Pour les Etats :** cette approche permet d'exclure 20% des Etats les moins bien notés selon la répartition suivante : (i) 10% des Etats dont les scores d'Adaptation sont les plus faibles de l'univers d'investissement initial et (ii) 10% des Etats dont les scores de Transition sont les plus faibles de l'univers d'investissement initial. Les scores d'Adaptation et de Transition se décomposent comme suit :

- score d'Adaptation : prise en compte des critères E (degré d'exposition aux catastrophes naturelles), S (Indice de développement humain) et G (qualité de la gouvernance d'un pays (WGI)) ;

- score de Transition : se concentrent sur des indicateurs de performance environnementaux et climatiques à savoir l'économie carbone (mesure des gaz à effet de serre, dépendance énergétique...) et l'économie verte (part des énergies renouvelables, investissements réalisés dans les technologies vertes). (ii) **Pour les Entreprises :** cette approche permet d'exclure 20% des Entreprises dont les scores ESG sont les plus faibles de l'univers d'investissement initial. L'ensemble de ces Entreprises exclues représentent la liste d'exclusion ESG. Cette dernière est établie sur une base mensuelle et détermine un seuil minimum de score ESG en dessous duquel le fonds ne peut pas investir.

Etape 2 : Analyse financière et carbone. Cette étape correspond à l'analyse fondamentale et regroupe l'analyse financière et l'analyse carbone (analyse extra-financière). L'analyse carbone vise à qualifier les Etats et les Entreprises en fonction de leur positionnement au sein de la transition en identifiant les acteurs les plus performants sur lesquels nous investissons et à exclure les acteurs les moins performants (les retardataires) qui sont systématiquement exclus de notre univers d'investissement :

(i) **Pour les Etats :** lors de la deuxième étape du processus d'investissement, une analyse macro-économique des Etats ayant passé l'étape 1(i) est effectuée. En complément de cette analyse macro-économique des Etats, une analyse « carbone » est réalisée sur la base de critères de performance liés au changement climatique (par exemple, émission carbone, mixte énergétique) qui sont détaillés dans le prospectus du FCP. (ii) **Pour les Entreprises :** lors de la deuxième étape du processus d'investissement, une analyse de la qualité de crédit et une analyse carbone des entreprises ayant passé le filtre de l'étape 1 (ii) sont effectuées. Concernant l'analyse des émissions carbone la part des émissions liées au scope 3 qui n'est pas prise en compte ici peut représenter une part importante des émissions totales pour certains secteurs. Le fonds pourra également investir dans des obligations vertes (green bonds), à hauteur de 30% minimum, pour lesquelles l'impact des projets environnementaux financés est mesurable. Ces obligations vertes devront à la fois respecter les quatre grands principes clés des « green bond principles » à savoir : l'utilisation des fonds, le processus de sélection et d'évaluation des projets, la gestion des fonds et le reporting. Néanmoins, les émetteurs d'obligations vertes qu'ils soient publics ou privés, feront l'objet des mêmes analyses financières et extra-financières et devront passer positivement la phase d'exclusion (étape 1) et la phase d'analyse macroéconomique/crédit et carbone (étape 2). **Etape 3 : Mesure de l'intensité carbone.** Cette étape 3 est commune aux deux processus d'investissement concernant les Etats et les Entreprises. L'objectif de réduction de l'intensité carbone du portefeuille est d'au moins 20% par rapport à son indicateur composite de référence carbone. Cet engagement est permanent et sera respecté de tout temps. Le limite à ce processus d'investissement sur la qualité des informations collectées par l'équipe de gestion et la transparence des différents émetteurs. Le fonds pourra détenir jusqu'à 10% d'actions due à la conversion d'obligations convertibles. Le fonds investira dans des obligations d'Etat (jusqu'à 110% de l'actif net) ou privées (jusqu'à 30% de l'actif net). Le fonds pourra également investir dans des dettes High Yield jusqu'à 50% de l'actif net (notation inférieure à BBB- ou jugés équivalents par la société de gestion) et jusqu'à 5% en non noté. L'exposition du fonds aux dettes des pays hors OCDE, y compris les pays émergents, ne dépassera pas 55% de l'actif net. Des instruments financiers à terme, négociés sur les marchés réglementés, organisés ou de gré à gré, sont utilisés pour exposer et/ou couvrir le portefeuille aux risques de taux et/ou de crédit et/ou change. Les instruments financiers utilisés sont des : futures, options, swaps de taux, swaps de change, change à terme, Credit Default Swap). L'exposition globale du portefeuille, y compris l'exposition induite par l'utilisation des instruments financier à terme, est limitée à 200% de l'actif du fonds.

Les derniers prospectus, la dernière valeur liquidative des parts, le rapport annuel et le document d'information périodique des parts du fonds : Les documents légaux sont disponibles sur simple demande et gratuitement auprès de la société de gestion ou sur les sites : www.la-francaise.com et/ou www.creditmutuel-am.eu. Vous pouvez les obtenir gratuitement en le demandant à serviceclient@la-francaise.com. Toute information supplémentaire est communiquée par le Service Client Produits nominatifs via les coordonnées suivantes : serviceclient@la-francaise.com.

Investisseurs de détails visés :

Grands investisseurs institutionnels

L'OPC n'est pas ouvert aux résidents des États-Unis d'Amérique/US Person.

Dépositaire :

BNP Paribas S.A

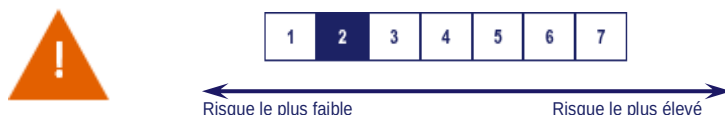
Autres informations :

Quotidien – Les rachats sont centralisés chaque jour (J) auprès de La Française AM Finance Services à 11h00 et sont réalisés sur la base de la valeur liquidative de J calculée en J+1, avec règlement en J+2.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



SS

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 3 ans.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant cette échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques importants pour le FCP non pris en compte dans cet indicateur :

Risque de crédit, risque de liquidité, risque de contrepartie.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performances

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur.

Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorables, intermédiaires et favorables présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit, calculées sur un minimum de 10 ans de données. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période d'investissement recommandée : 3 ans Exemple d'investissement : 10 000 €		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Scénarios			
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	7 790 €	7 680 €
	Rendement annuel moyen	-22,1 %	-8,4 %
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	7 850 €	7 680 €
	Rendement annuel moyen	-21,5 %	-8,4 %
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 680 €	9 670 €
	Rendement annuel moyen	-3,2 %	-1,1 %
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 530 €	10 430 €
	Rendement annuel moyen	5,3 %	1,4 %

Ce type de scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre: 10/2020 et 10/2023.

Ce type de scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre: 11/2015 et 11/2018.

Ce type de scénario favorable s'est produit pour un investissement entre: 08/2018 et 08/2021.

Que se passe-t-il si Crédit Mutuel Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

Coûts au fil du temps :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %), que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- que vous avez investi 10 000 €.

Investissement : 10 000 €	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Coûts totaux	451 €	555 €
Incidence des coûts*	4,5 %	1,9 %

(*) Ceci illustre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 0,8 % avant déduction des coûts et de -1,1 % après cette déduction.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie	Si vous sortez après 1 an
---	---------------------------

Coût d'entrée	4,00 % maximum du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement, n'incluant pas les coûts de distribution de votre produit. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	jusqu'à 400 €
Coût de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit.	0 €
Coûts récurrents [prélevés chaque année]		
Frais de gestion et autres frais administratif et d'exploitation	0,43 % maximum de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	41 €
Coûts de transaction	0,10 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	10 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 €

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 3 ans

Possibilités et conditions de désinvestissement avant l'échéance : Quotidien – Les rachats sont centralisés chaque jour (J) auprès de La Française AM Finance Services à 11h00 et sont réalisés sur la base de la valeur liquidative de J calculée en J+1, avec règlement en J+2.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Pour toute réclamation, vous pouvez contacter le service clientèle du Groupe La Française au 128 boulevard Raspail 75006 PARIS (reclamations.clients@la-francaise.com), par téléphone au +33 (0)1 53 62 40 60, ou utiliser le lien du site internet : <https://www.la-francaise.com/fr/service-clientele/>

Autres informations pertinentes

Teneur de compte : BNP Paribas S.A.

Forme juridique : FCP

Le fonds promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales (Article 8 SFDR).

Les informations relatives à la prise en compte dans la politique d'investissement des critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de qualité de Gouvernance) sont disponibles sur le site internet suivant : www.la-francaise.com et figureront dans le rapport annuel.

De plus amples informations concernant l'inclusion de critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de qualité de la Gouvernance) dans la politique d'investissement appliquée par la Société de gestion, la charte sur l'investissement durable, le rapport de stratégie climatique et responsable, la politique d'engagement et d'exclusion, peuvent également être consultées en ligne sur le site internet suivant : <https://www.la-francaise.com/fr/nous-connaître/nos-expertises/linvestissement-durable>.

Les performances passées de votre produit représentées sous forme graphique sont disponibles sur simple demande et gratuitement auprès de la société de gestion ou sur les sites : www.creditmutuel-am.eu et/ou www.la-francaise.com. Vous pouvez les obtenir gratuitement en le demandant à serviceclient@la-francaise.com.

Valeur liquidative et autres informations pratiques : locaux de la société de gestion et/ou www.la-francaise.com et/ou www.creditmutuel-am.eu

En cas de litiges relevant des services d'investissements et des instruments financiers, vous avez la possibilité de saisir le Médiateur de l'AMF.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.